

TOTAL S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TOTAL S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 12 326 546 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 5 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit



Jacques-François Lethu
Associé



Eric Jacquet
Associé



Laurent Vitse
Associé



Céline Eydiou-Boutté
Associée



Direction Cadres Dirigeants & HPG
Département Administration

Le 28 avril 2020,

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à

12 326 546 euros

(Douze millions trois cent vingt-six mille cinq cent quarante-six euros)

Fait à Courbevoie le 27 avril 2020

Jean-Pierre Sbraire

Adresse postale : 2 place Jean Millier – 92078 Paris la Défense Cedex – France
Tél. : +33 (0) 1 47 44 45 46

TOTAL SA : Société Anonyme au capital de 6 504 702 687,50 euros
Siège social : 2 place Jean Millier – 92078 Paris la Défense Cedex - France – 542 051 180 RCS Nanterre